



DEMANDE D'EXAMEN REPORTÉ - CRHA

Veillez remplir le formulaire suivant et l'envoyer soit par télécopieur au 506-855-4424 ou par courriel à info@hranb.org.

Veillez compléter l'énoncé suivant :

Je veux remettre à plus tard l'écriture de l'examen suivant :

- l'Examen national des connaissances
- l'Évaluation nationale de la pratique professionnelle

Parce que :

Je suis présentement inscrit(e) à la session d'écriture suivante :

- Mai 200___ et je veux remettre l'examen à la session d'octobre 200___
- Octobre 200___ et je veux remettre l'examen à la session de mai 200___

Je suis au courant que :

1. Si je veux reporter un examen, je dois soumettre cette demande au to 506-855-4424 ou au info@hranb.org.
2. L'ARHNB révisera la demande et déterminera si je qualifie ou non pour des raisons de maladie, de deuil ou autre circonstance hors de l'ordinaire.
3. Si ma demande d'examen reporté est approuvée, je serai inscrit(e) à la session d'examen suivante.
4. Jusqu'à 30 jours avant l'examen, je peux faire une demande d'examen reporté sans avoir à payer des frais supplémentaires.
5. Dans les 30 jours avant l'examen, je peux faire une demande d'examen reporté, mais je serai facturé(e) un frais additionnel de 100 \$ + TVH, sauf dans les cas de maladie ou de deuil (vérification officielle exigée).
6. Dans les 7 jours avant l'examen, les demandes d'examen reporté seront refusées sauf dans les cas de circonstances atténuantes vérifiées comme une maladie grave ou le décès d'un membre de la famille immédiate.
7. Toute annulation au cours des 7 jours avant la date d'examen pour des raisons autres que susmentionnées sera considérée comme délinquante. Les frais d'examen en entier seront perdus par défaut.
8. Tout candidat inscrit qui a demandé le report de la date de l'examen et qui par la suite annule leur inscription avant la date d'examen est considéré avoir résilié ses frais d'inscription, y inclus ceux pour le report de l'examen.
9. Un maximum de deux demandes d'examen reporté est accepté avant que le processus de demande d'écriture de l'examen du CRHA soit annulé.
10. Les frais d'adhésion sont non remboursables.

Nom : _____ Signature: _____

Téléphone au bureau : _____ Téléphone à la maison : _____

Courriel : _____

Les renseignements ci-haut sont utilisés uniquement dans le cadre de cette demande. Ils seront fournis au Conseil canadien des associations en ressources humaines (CCARH). Si vous avez des questions par rapport à l'utilisation de ces informations, veuillez communiquer avec infor@hranb.org. L'ARHNB ne distribue pas ses listes de contacts à de tierces parties.

Si cette demande est soumise dans les 30 jours avant la date d'examen, le Conseil canadien des associations en ressources humaines (CCARH) exigera un frais supplémentaire de 100 \$ + TVH. Par la présente, j'autorise l'ARHNB de facturer ma carte de crédit pour un montant de 100 \$ + TVH (un montant total de 113 \$) pour traiter ma demande d'examen reporté.

Information sur le paiement : ___ VISA ___ MasterCard ___ AMEX ___ Chèque/Mandat ci-joint

de la carte _____

Date d'expiration : _____

Nom sur la carte : _____

Signature : _____

ARHNB
B.P. 23128
Moncton (N.-B.)
E1A 6S8
Téléphone : 506-855-4466
Sans frais : 888-805-4466
Fax : 506-855-4424
URL: www.hranb.org
Courriel : info@hranb.org